

DEMANDE D'HABILITATION EN MATIERE FUNERAIRE (A DEPOSER 2 MOIS AU MINIMUM AVANT L'EXPIRATION DE L'HABILITATION)

(Articles L.2223-19, L.2223-23, L.2223-25, D.2223-34, D.2223-39, R.2223-56, R.2223-57, R.2223-62, R.2223-63 du CGCT)					
☐ Etablissement principal ☐ Etablissement secondaire					
☐ Première demande ☐ Modification ☐ Renouvellement					
>>> N° HABILITATION :					
1 - INDICATIONS RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT SOLLICITANT L'HABILITATION :					
Forme juridique (entreprise individuelle, SA, SARL, SAS, SA, E.U.R.L, etc):					
N° SIRET de l'établissement (14 chiffres) :					
Raison sociale:					
Enseigne commerciale de l'établissement conforme au Kbis:					
Adresse de l'établissement sollicitant l'habilitation:					
téléphone fixe :téléphone portable :					
courriel: fax:					
Nombre total de salariés¹ pour l'établissement :					
Nombre de personnes qui assurent la direction de l'établissement :					
Nombre de personnes de l'établissement titulaires du diplôme de conseiller funéraire et assimilé : Nombre de personnes de l'établissement titulaires du diplôme de maître de cérémonie : Nombre d'agents exécutants une prestation funéraire :					
Nombre d'agents qui accueillent et renseignent les familles : Nombre d'agents qui déterminent directement avec la famille l'organisation et les conditions des prestations funéraires:					
Nombre d'agents responsables d'un établissement: Nombre de gestionnaires d'une chambre funéraire ou d'un crématorium: Nombre de thanatopracteurs en exercice salariés dans l'établissement:					
2- INDICATIONS RELATIVES AU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉTABLISSEMENT SOLLICITANT L'HABILITATION					
Qualité : 🗆 gérant 🔻 🗆 président 🔻 🗖 directeur général 🔻 président directeur général					
□responsable d'agence □maire □autre, préciser					

¹ Si une personne a plusieurs formations, il faut la compter une seule fois sur l'obligation la plus forte en termes de formation



	$^{\circ}$	
-	_	٠

NOI	и :	Prénom :			
Non	n d'usage (le cas échéant)				
Date	e et lieu de naissance :		Na	tionalité :	
	esse complète du domicile :				
	phone :				
,					
3 -	INDICATIONS RELATIVES AU SIÈGE SOCI	IAL (OU ÉTABLIS	SSEMENT PR	INCIPAL) :	
Nun	néro de SIREN du siège social (9 chiffres) :				
Rais	son sociale :				
Télé	phone :courriel :				
	ACTIVITES POUR LESQUELLES L'HABILI cher les cases correspondantes aux activit		<u>MANDEE</u> (ar	ticle L.2223-19 du CGCT) –	
N°	ACTIVITES	Exercée	sous-traitée	Nom du sous-traitant	
	ASTIVITES	directement par l'établissement	30u3-traitee	Nom du 3003-traitant	
1	transport de corps avant mise en bière transport de corps après mise en bière				
2	organisation des obsèques				
3	soins de conservation définis à l'article L. 2223-19-1				
4	fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires				
6	gestion et utilisation des chambres funéraires		1///////	·/////////////////////////////////////	
7	fourniture des corbillards et des voitures de deuil				
8	fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire				
9	Gestion d'un crématorium (article L.2223-40 du CGCT)		7///////		
Je s dem	Gestion d'un crématorium (article L.2223-40		onneur que les i		